

7. **VARIA**

7.1 Aucun point à l'ordre du jour.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h50 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2019-140

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2019

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 9 septembre 2019, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :

madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon, Monsieur Raymond L'Arrivée le tout formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy** maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h30

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. : 2019-141

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. **APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN AOÛT**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 13 août 2019 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2019-142

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 13 août 2019.

4. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

4.1 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 9 septembre 2019 ;

Rés. : 2019-143

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents **D'APPROUVER** la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	14 266.72 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	1 950.19 \$
Comptes à payer du mois :	45 955.45 \$

4.2 **RECONNAISSANCE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS – SUIVI DOSSIER POSTE CANADA**

Le processus de reconnaissance de la municipalité de Grand-Métis est en cours. La municipalité est maintenant reconnue dans le système des adresses à Postes Canada. Le tout sera en vigueur dès le 16 septembre 2019 à Postes Canada.

Les résidents recevront bientôt une lettre les avisant de ce processus, incluant des cartes gratuites de changement d'adresse.

4.3 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL POUR LA STRATÉGIE JEUNESSE DE LA MITIS**

Attendu que l'objectif premier de la Stratégie Jeunesse de la MRC de La Mitis est de démontrer l'importance des 15-29 ans au sein de notre population;

Attendu que chaque municipalité est invitée à désigner un représentant local qui s'assurera de la mise en œuvre de la Stratégie jeunesse localement et qui fera le lien avec les citoyens;

Attendu que la Stratégie jeunesse est issue d'un chantier qui aura duré un an, comprenant la consultation de 500 jeunes Mitissiens de 15 à 35 ans. Elle comporte cinq axes inspirés par la Stratégie d'action jeunesse québécoise : la qualité de vie, la citoyenneté, l'entrepreneuriat, l'emploi et l'éducation;

Rés. : 2019-144

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Suzie Ouellet comme représentant municipal assigné à la Stratégie Jeunesse pour la municipalité de Grand-Métis.

4.3 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL POUR LA STRATÉGIE JEUNESSE DE LA MITIS (suite)

L'engagement demandé est d'une rencontre de réseautage annuelle. Le représentant s'engage principalement à être le lien entre le conseil municipal et le comité de suivi de la Stratégie jeunesse et à jouer un rôle de vigie des actions jeunesse se déroulant sur son territoire.

4.4 MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE POUR LE 11 NOVEMBRE 2019

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil municipale pour l'année 2019;

Rés. : 2019-145

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil approuve la modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2019 afin de reporter la séance du lundi 4 novembre au lundi 11 novembre 2019.

QUE la greffière donne un avis public de cette modification, et ce, conformément à l'article 145.1 du Code municipal.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 DÉCLARATION DES TONNAGES – REDISTRIBUTION 2019 (PGMR)

Déclaration des tonnages résidentiels et des tonnages de matières résiduelles industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI) éliminés en vue de la redistribution 2019 dans le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles :

Tonnage résidentiel pour la redistribution : 65.91 t. 310.91 kg/hab.

Tonnage ICI pour la redistribution : 35.55 t. 167.71 kg/hab

5.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 64 287\$ \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Rés. : 2019-146

POUR CES MOTIFS, sur une proposition madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

6. CORRESPONDANCE

6.1 **CAMPAGNE «MUNICIPALITÉ CONTRE LE RADON» DE L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE l'Association pulmonaire Québec amorce une campagne intitulée « *Municipalités contre le radon* »;

ATTENDU QUE la Municipalité a à cœur la santé des citoyens;

Rés. : 2019-147

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE participer à la campagne « *Municipalités contre le radon* » en commandant le dépliant promotionnel «Le radon; êtes-vous à risque?» pour signifier notre engagement à la campagne «*Municipalités contre le radon* ». *Le dépliant sera distribuer par l'info municipale et sera aussi disponible au bureau municipal.*

6.2 **RENCONTRE SUR LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ MUNICIPAL**

Le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et maire de Drummondville, invite les gestionnaire et les élus à participer à une rencontre le 17 septembre prochain, en partenariat avec la chambre de commerce et de l'industrie de Rimouski-Neigette, sur la Réforme de la fiscalité municipal, qui se tiendra à l'hôtel Le Navigateur de Rimouski de 7h30 à 9h00.

6.3 **INVITATION À UNE SÉANCE DE PRÉVENTION DE LA CORRUPTION OFFERTE AUX TITULAIRES DE CHARGES PUBLIQUES DE LA GASPÉSIE ET DU BAS-SAINT-LAURENT**

L'équipe de conseillers en prévention et en gestion des risques de l'Unité permanente anticorruption (IPAC) invite les titulaires de charges publiques des régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent à une séance de sensibilisation gratuite à Matane, le 10 septembre prochain et à Rimouski le 13 septembre 2019.

6.4 **SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE ET AIDE FINANCIÈRE POUR LA DÉFENSE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement «Solidarité GSLR » (www.solidariteqlsr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec ;

CONSIDÉRANT que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

6.4 SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE ET AIDE FINANCIÈRE POUR LA DÉFENSE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE (suite)

CONSIDÉRANT que la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour tous les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grand-Métis comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne.

Rés. : 2019-148

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu de soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon;

6.5 INSTALLATION D'UN NOUVEAU LUMINAIRE

Attendu qu'une demande a été faite par des citoyens du secteur;

Rés. : 2019-149

Il est proposé par madame Suzie Ouellet, et résolu à l'unanimité de faire installer un luminaire à l'intersection de la route 132 et du chemin Brand pour des questions de sécurité selon les coûts en vigueur chez Hydro-Québec.

7. VARIA

7.1 PROGRAMME DE FORMATIONS AUTOMNE 2019 À L'INTENTION DES ÉLUE(S) ET GESTIONNAIRES

Une liste de cours pouvant être donnée au bureau de la MRC de La Mitis a été présenté aux élus afin de connaître leur intérêt.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h05 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2019-150

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2019